



ETEP-CGV-002

Conditions de l'abonnement D.T.MUX Viewer Professional

Édition A — 28 septembre 2026

Référence	ETEP-CGV-002
Édition	A
Date	2026-09-28
Classification	Public
Rédigé par	Direction commerciale
Vérifié par	—
Approuvé par	—

Édition	Date	Objet de la modification	Auteur
A	2026-09-28	Création. Première édition, validée par le conseil juridique d'ETEP.	—

ETEP — Document public · Étude Technique en Électronique Professionnelle (ETEP) — SARL au capital de 68 603 € — ZAC des Bousquets, 380 rue de l'Initiative, 83390 Cuers, France — SIREN 391 495 108 — TVA FR24391495108

Article 1 — Objet et parties

Les présentes conditions régissent l'essai et l'abonnement **D.T.MUX Viewer Professional** (le « Service »), proposés par **Étude Technique en Électronique Professionnelle (ETEP)**, SARL au capital de 68 603 €, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 391 495 108, TVA intracommunautaire FR24391495108, dont le siège social est situé ZAC des Bousquets, 380 rue de l'Initiative, 83390 Cuers, France (« ETEP »), à toute personne physique ou morale qui démarre un essai ou souscrit un abonnement (le « Client »).

Elles complètent le contrat de licence utilisateur final de D.T.MUX Viewer (le « Contrat de licence »), accepté à l'installation du logiciel. En cas de contradiction sur l'essai ou l'abonnement, les présentes prévalent.

Les conditions générales de vente d'ETEP, qui régissent ses ventes de matériels et de prestations, ne s'appliquent pas au Service.

Le Client accepte les présentes en cochant la case prévue à cet effet dans D.T.MUX Viewer, au démarrage de l'essai et lors de la souscription. Elles sont accessibles à tout moment sur www.etep.com/fr/terms/viewer-professional.

Article 2 — Revendeur : Paddle

La commande, le paiement, la facturation, les taxes et les remboursements de l'abonnement sont assurés par notre revendeur en ligne **Paddle.com**, vendeur officiel (« Merchant of Record ») de toutes nos commandes. Le Client achète l'abonnement auprès de Paddle, selon les conditions d'achat de Paddle qu'il accepte lors du paiement ; la licence d'utilisation lui est concédée par ETEP, selon les présentes et le Contrat de licence.

Paddle traite les demandes relatives aux paiements, aux factures et aux remboursements. Aucune donnée de carte bancaire n'est saisie dans D.T.MUX Viewer ni reçue par ETEP.

Article 3 — Ce qui est gratuit, ce qui relève du Service

L'ouverture et l'exploitation dans D.T.MUX Viewer des fichiers D.T.MUX (.mux) et des enregistrements IRIG 106 Chapitre 10 produits par des équipements ETEP sont **gratuites**, sans compte, sans connexion et sans limite de durée. Elles ne relèvent pas du Service.

Le Service donne accès, dans D.T.MUX Viewer, à l'ouverture des **fichiers et des flux réseau IRIG 106 Chapitre 10 enregistrés ou émis par des systèmes d'autres constructeurs**, avec les fonctions du logiciel qui s'y appliquent.

Article 4 — Essai gratuit

Un essai gratuit de **trente (30) jours**, sans moyen de paiement, est proposé. Il démarre à la première ouverture, sur l'ordinateur concerné, d'un enregistrement ou d'un flux d'un autre constructeur, et jamais à l'installation. **Un seul essai est accordé par ordinateur.**

À son terme, l'ouverture de ces enregistrements et de ces flux requiert un abonnement ; les enregistrements ETEP restent accessibles gratuitement.

La souscription d'un abonnement pendant l'essai met fin à l'essai : l'abonnement commence et est facturé **immédiatement**, et les jours d'essai restants ne sont pas reportés.

Article 5 — Prix, taxes et devise

À la date des présentes, le prix de l'abonnement est de **quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxes (99 € HT) par mois et par ordinateur**. Le prix applicable est celui affiché au moment de la souscription.

Les taxes applicables (TVA ou taxe équivalente) sont calculées par Paddle selon le pays, le statut fiscal et, le cas échéant, le numéro de TVA du Client, puis ajoutées au prix. Le Client voit le montant hors taxes, les taxes et le montant total avant de payer.

Paddle peut présenter et encaisser **l'équivalent de ce prix dans la devise locale du Client**, au taux de change qu'il applique ; le montant ainsi converti peut varier d'une échéance à l'autre.

Article 6 — Durée, renouvellement et résiliation

L'abonnement est conclu pour **un mois**, renouvelé automatiquement de mois en mois jusqu'à sa résiliation. Il est payable d'avance à chaque échéance.

Le Client peut le **résilier à tout moment**, sans frais ni motif, depuis l'espace client de Paddle, accessible depuis D.T.MUX Viewer (« Gérer mon abonnement ») et depuis les e-mails de Paddle. La résiliation prend effet **à la fin de la période en cours**, jusqu'à laquelle le Service reste accessible. La période entamée n'est pas remboursée, sous réserve de la politique de remboursement.

ETEP peut résilier l'abonnement en cas de manquement grave du Client aux présentes ou au Contrat de licence, notamment en cas de contournement des mesures techniques, après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours ; sans délai en cas de fraude.

Article 7 — Un ordinateur à la fois

Un abonnement n'est actif que sur **un seul ordinateur à la fois**. Le Client peut le transférer sur un autre ordinateur en désactivant le premier (« Désactiver cet ordinateur » dans D.T.MUX Viewer), ou avec l'aide du support d'ETEP, notamment en cas de panne, de perte ou de remplacement. Pour utiliser le Service sur plusieurs ordinateurs en même temps, le Client souscrit un abonnement par ordinateur.

Article 8 — Vérification de la licence et fonctionnement sans connexion

D.T.MUX Viewer vérifie l'essai ou l'abonnement auprès du serveur de licences d'ETEP. Il reste utilisable jusqu'à **sept (7) jours sans connexion** ; au-delà, l'ouverture des enregistrements d'autres constructeurs requiert une nouvelle vérification. Les enregistrements ETEP restent utilisables en toutes circonstances, même si le serveur de licences est indisponible.

ETEP fait ses meilleurs efforts pour assurer la disponibilité du serveur de licences, sans garantir une disponibilité ininterrompue. Les interruptions pour maintenance sont, autant que possible, courtes et programmées.

Article 9 — Défaut de paiement

En cas d'échec d'un paiement, Paddle en informe le Client et renouvelle ses tentatives. Le Service reste accessible pendant **sept (7) jours** à compter du premier échec, le temps de régulariser. À défaut, l'accès au Service est suspendu jusqu'à régularisation, et Paddle peut mettre fin à l'abonnement.

Article 10 — Évolutions du Service et du prix

ETEP peut faire évoluer D.T.MUX Viewer et le Service (nouvelles versions, fonctions), sans réduire de manière substantielle, pendant une période payée, l'accès décrit à l'article 3.

Toute modification du prix est notifiée au Client par e-mail au moins **trente (30) jours** avant l'échéance à laquelle elle s'applique. Le Client peut résilier avant cette échéance ; à défaut, le nouveau prix s'applique à compter de celle-ci.

Article 11 — Support

Le support relatif aux licences (démarrage de l'essai, activation, changement d'ordinateur, code de connexion non reçu) est assuré par ETEP à l'adresse **licences@etep.com**, en français et en anglais, les jours ouvrés. Les questions de paiement, de facture et de remboursement relèvent de Paddle.

Article 12 — Garantie et responsabilité

Clients professionnels : ETEP garantit que le Service permet, conformément à la documentation de D.T.MUX Viewer, l'ouverture décrite à l'article 3. En cas de non-conformité signalée, ETEP s'efforce d'y remédier dans un délai raisonnable ; à défaut, la période concernée est remboursée. Il s'agit de la seule garantie consentie au titre du Service.

D.T.MUX Viewer est un outil de relecture et d'analyse. Il n'est pas un logiciel certifié au sens des normes de navigabilité aéronautique et ne doit pas constituer le moyen unique d'une décision relative à la navigabilité ou à la sécurité d'un aéronef ; l'interprétation des données et les décisions qui en découlent relèvent du Client.

Dans toute la mesure permise par la loi, ETEP n'est pas responsable des dommages indirects (perte de données, d'exploitation ou de chiffre d'affaires, interruption d'activité), et sa responsabilité totale au titre du Service est limitée aux sommes payées par le Client pour le Service au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages corporels.

Clients consommateurs et non-professionnels : ils bénéficient de la garantie légale de conformité des contenus et services numériques prévue par le Code de la consommation (articles L. 224-25-12 et suivants), et les limitations ci-dessus ne s'appliquent à eux que dans la mesure où la loi le permet.

Article 13 — Données personnelles

Le Service ne traite qu'un nombre limité de données personnelles, décrites dans la politique de confidentialité d'ETEP (www.etep.com/fr/privacy) : un identifiant pseudonyme de l'ordinateur, la version et la langue du logiciel, l'état et les dates de l'essai ou de l'abonnement, et, si le Client s'identifie, son

adresse e-mail. **Les enregistrements du Client ne sont jamais transmis à ETEP.** Paddle traite les données de paiement et de facturation en tant que responsable de traitement distinct, selon sa propre politique.

Article 14 — Réglementations et sanctions

Le Client s'engage à utiliser le Service dans le respect des lois qui lui sont applicables, notamment des réglementations de contrôle des exportations et des mesures restrictives (sanctions). Le Service n'est pas proposé dans les pays ni aux personnes visés par de telles mesures ; ETEP et Paddle peuvent refuser ou interrompre le Service dans ces cas.

Article 15 — Consommateurs et non-professionnels

Lorsque le Client est un consommateur ou un non-professionnel au sens du Code de la consommation, les dispositions protectrices qui lui sont applicables prévalent sur toute stipulation contraire des présentes, notamment :

- le **droit de rétractation**, dans les conditions de la loi et des conditions d'achat de Paddle ;
- la **garantie légale de conformité** des contenus et services numériques ;
- les voies de **réclamation et de médiation de la consommation** prévues par Paddle, vendeur de l'abonnement.

Article 16 — Modification des présentes

ETEP peut modifier les présentes. Les conditions modifiées sont notifiées au Client par e-mail au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur et s'appliquent à compter de l'échéance suivante ; le Client peut résilier avant cette échéance.

Article 17 — Droit applicable, langue et litiges

Les présentes sont régies par le droit français. La version française fait foi ; la version anglaise est fournie à titre de traduction.

Tout litige avec un Client professionnel relève de la compétence exclusive du **Tribunal de commerce de Toulon**. Le Client consommateur ou non-professionnel conserve le bénéfice des règles de compétence et des dispositions impératives qui le protègent.

Contact : ETEP — licences@etep.com — ZAC des Bousquets, 380 rue de l'Initiative, 83390 Cuers, France — +33 4 94 08 50 26.